VOS REFERENCES

Souscripteur : LASMAK MAROUANE
Numéro de police : 0426.5112.782149
Intermédiaire : 0426 - PREVAS

Date début : 01/09/2024
Date d'expiration : 31/08/2025
Type de contrat : Ferme



ATTESTATION D'ASSURANCE

RC Etablissements d' Enseignement Scolaire

Nous soussignées AtlantaSanad, Compagnie d'assurances et de réassurance, domiciliée à Casablanca, 181, Boulevard d'Anfa attestons par la présente que l'étudiant(e) LASMAK MAROUANE, régulièrement inscrit(e) à l'Université Hassan II de Casablanca, est assuré(e) auprès de notre Compagnie par la police N° 0426.5112.782149 aux Conditions Générales et Particulières du contrat RC Etablissements d' Enseignement Scolaire sus-référencé au titre des garanties ci-après énumérées

Garanties

/os Garanties	Limites de garanties	Les franchises
RC EXPLOITATION		
Dommages Corporels	5 000 000,00	
Dommages Matériels	1 000 000,00	10 %
Défense et Recours	40 000,00	
RC Intoxication Alimentaire	1 000 000,00	
INDEMNITES CONTRACTUELLES		
Décès accidentel	150 000,00	
Invalidité Permanente Totale ou partielle	150 000,00	
Frais de Soins	35 000,00	
Frais de Transport	3 500,00	
Bris de lunettes de vue (Montures et verres)	1 500,00	
Frais de prothèse dentaire/Orthodontie	3 000,00	
Frais de rattrapage scolaire	100 DH/Jour	
(A partir du 21 jour d'absence) avec un maximum de 15 jours		
Frais de rechreche et de sauvetage	1 000,00	

Extensions de garantie

- Stage au Maroc et à l'étranger, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de recherche et développement, activités culturelles et sportives et activités extra scolaires et non scolaires ainsi que toutes activités annexes et connexes;
- Prestation de secourisme et/ou transport sanitaire de toute personne en cas de malaise, d'évanouissement suite à un accident caractérisé se trouvant à l'intérieur ou aux alentours de l'établissement;
- Assistance en cas de sinistre (ambulance, avance de caution, etc.) 7/7j et 24/24h avec un numéro dédié.

La présente attestation :

- Est délivrée à l'Assuré(e) pour servir et valoir ce que de droit ;
- N'apporte aucune dérogation aux garanties de AtlantaSanad Assurance, telles qu'elles résultent de toutes les dispositions du contrat d'assurances sus-référencé, auquel elles se référent.

Fait à Casablanca, le 31/08/2024



ATLANTASANAD

